

Communiqué de presse

Le 17 novembre 2014

La CSMF Jeunes Médecins soutient les médecins libéraux de la maison médicale pédiatrique de Poissy

Au début de l'année, devant la saturation des urgences pédiatriques de l'hôpital de Poissy (78), les médecins généralistes libéraux du département et leur association locale d'organisation de la PDSA (ARPDS78) ont décidé d'élaborer un beau projet de coopération ville-hôpital en créant une maison médicale de garde libérale pédiatrique, accolée au service des urgences pédiatriques.

Cette maison médicale a d'emblée eu un franc succès, tant auprès des patients qui étaient ravis de trouver une offre de soins rapide et adaptée, qu'auprès des pédiatres urgentistes qui ont ainsi vu leur activité abaissée et recentrée sur les cas difficiles. Les enquêtes d'opinion ont clairement démontré la nécessité de cette maison médicale de garde.

Les médecins généralistes libéraux effecteurs de cette MMG, qui ont immédiatement répondu présents en acceptant de réaliser des gardes le soir, les week-ends et les jours fériés, sont pour beaucoup des jeunes médecins, récemment installés ou remplaçants. La réalisation de ces gardes leur permet de participer activement à la PDSA de façon organisée et sécurisée, et leur apporte un complément de rémunération parfois indispensable chez ces jeunes à activité aléatoire.

Malheureusement, pendant que les médecins libéraux remplissaient leur part de contrat, il n'en a pas été de même pour la direction de l'hôpital et l'ARS Ile de France. D'un côté la direction de l'hôpital de Poissy a surtout cherché à récupérer le manque à gagner lié à la baisse du nombre de passages aux urgences pédiatriques, de l'autre l'ARS Ile de France n'a pas réglé les problèmes de fonctionnement et n'a pas honoré ses versements financiers indispensables au fonctionnement de la structure.

Les problèmes de fonctionnement concernaient essentiellement les jeunes généralistes remplaçants, qui n'ont pas pu trouver de statut ou un mode de fonctionnement adapté, tant et si bien qu'ils n'arrivent pas à être rémunérés pour tous leurs actes. Les solutions existent pourtant et ont été proposées à l'ARS, qui les a refusées.

Dans le même temps, l'ARS Ile de France ne verse plus de financement pour l'association ARPDS78 depuis cet été, alors que celle-ci a respecté son contrat d'objectifs et de moyens. Cette association, responsable de l'organisation de la PDSA sur les Yvelines, se retrouve en rupture de financement et ne peut plus fonctionner et rémunérer son personnel.

Ainsi, les médecins libéraux effecteurs de gardes de la maison médicale pédiatrique de Poissy, avec au premier plan les jeunes médecins, ont décidé de cesser toute activité de garde à partir du 1^{er} décembre si l'ARS Ile de France ne revoit pas rapidement sa copie.

La CSMF Jeunes Médecins, premier syndicat français de jeunes médecins libéraux poly catégoriel, soutient ce mouvement mené par les médecins libéraux des Yvelines de la MMG pédiatrique de Poissy. Il est inacceptable que l'ARS Ile de France traite de la sorte des médecins libéraux qui s'engagent activement dans la PDSA, ne cherchant pas à garantir leurs revenus légitimement gagnés et mettant ainsi en difficulté des jeunes médecins.